

GUIDE OPÉRATIONNEL SUR L'APPROCHE GENRE DANS LE CADRE DU PROJET ENFANCE SANS VIOLENCES

Avec le soutien de



Paris – Genève, 2022

www.bice.org

Table des matières

AVANT PROPOS	2
I. ANCRAGE DE L'APPROCHE GENRE DANS LE DROIT	3
1.Principes	3
2. Notions clés.....	4
II. INTÉGRATION DE L'APPROCHE GENRE DANS LES PROJETS	5
1. Objectifs et procédés	5
2. Une approche progressive et réaliste	5
3. Participation des garçons et des hommes	5
4. Une analyse genre adaptée aux enfants	6
5. Expériences de terrain	6
III. INTÉGRATION DE L'ANALYSE GENRE DANS LE CYCLE DE PROJET – LE PROJET ESV.....	10
Étape 1. Analyse de contexte	11
Étape 2. Formulation et Planification	11
Étape 3. Mise en œuvre.....	14
Étapes 4. Évaluation	16
IV. CONCLUSION.....	17
V. BIBLIOGRAPHIE	18
1. Publications BICE et partenaires.....	18
2. Autres références	18
VI. ANNEXES.....	19
Annexe 1. Modèle de cadre logique sensible à l'approche genre.....	19
Annexe 2. Liste des organisations partenaires ayant participé à la formation genre	20

AVANT PROPOS

Le Plan stratégique 2019-2022 du BICE souligne que, dans la mise en œuvre des 5 priorités thématiques retenues¹, il veillera conjointement aux membres de son réseau à ce que la situation des filles soit traitée de façon transversale et que les discriminations qui perdurent à leur encontre, en raison de leur sexe, soient examinées avec une attention particulière.

Depuis plusieurs années, les projets mis en œuvre par le BICE et ses partenaires contiennent différentes activités qui vont dans cette direction: accès à l'éducation et à la formation professionnelle des filles (Afrique, Amérique latine, Asie), lutte contre les violences sexuelles (Amérique latine et Europe de l'est), promotion de la masculinité positive (Afrique, Amérique latine), jeunes filles impliquées dans les conflits armés (RDC), rôle d'intervenants femmes dans des sports « masculins » (Liban, Pérou), etc.

En outre, depuis 2018, le BICE, en tant que membre du Comité ONG de liaison avec l'Unesco, est à l'origine de la commémoration de la journée internationale de la fille et l'un des initiateurs du Manifeste, *La fille où qu'elle soit dans le monde a droit à l'éducation*.

Cet engagement du BICE s'inscrit dans le cadre des dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes des Nations unies (CEDEF). Cela contribue également à la réalisation de l'Objectif 5 des Objectifs de Développement Durable 2015-2030 (ODD) « Egalité entre les sexes » et de la Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022).

Le processus de montage du projet multi-pays « Enfance sans Violences 2022-2024 » (EsV) concernant la Côte d'Ivoire, la Géorgie, le Pérou et l'Ukraine consacre un effort significatif à l'intégration de l'approche genre dans les phases de développement, d'exécution et d'évaluation. Le projet lui-même comporte ainsi une analyse genre - contexte, diagnostic et enjeux - dans chacun des 4 pays d'intervention. L'objectif est de lutter plus efficacement contre la violence systémique enracinée dans des pratiques, croyances, stéréotypes et préjugés contraires à l'application du principe de l'égalité de droits des filles et des garçons, des femmes et des hommes.

C'est pourquoi aux termes de la phase 1 de mise en œuvre de EsV, le BICE s'est engagé à établir un Plan d'Action transversal Genre (PAG) complété d'un budget dédié avec des indicateurs de suivi communs à tous les partenaires². Ce travail d'intégration de l'approche genre passe par l'élaboration du présent Guide, résultat d'un processus participatif axé sur le renforcement des capacités de ses membres (février-avril 2022)³ et d'un travail d'identification de pratiques dont certaines sont prometteuses en matière de prise en compte de l'approche genre. L'objectif poursuivi par ce Guide est ainsi double : 1) répertorier les principes fondamentaux qui sous-tendent à l'approche genre, dont son lien avec l'approche droit et 2) montrer les différentes étapes qui permettent d'intégrer une analyse genre pendant tout le cycle d'un projet en prenant EsV comme exemple.

Le processus d'élaboration du Guide, ainsi que le renforcement des capacités des membres du réseau BICE ont été facilités par une experte externe du cabinet Steps Consulting Social.

¹ Les 5 priorités retenues dans le Plan stratégique du BICE sont : - Combattre la violence à l'égard des enfants, en particulier de nature sexuelle ; - Garantir aux enfants une éducation inclusive et de qualité ; - Favoriser la résilience des enfants ainsi que celle de leurs communautés ; - Promouvoir l'inclusion des enfants en situation de handicap ; - Humaniser la justice juvénile.

² Les 4 partenaires du projet Enfance sans Violences sont : Dignité et Droits pour les Enfants en Côte d'Ivoire (Côte d'Ivoire), Public Health Foundation of Georgia (Géorgie), Women's Consortium of Ukraine (Ukraine) et Centro de Desarrollo y Asesoría Psicosocial (Pérou). Suite au début de la guerre en Ukraine le 24 février 2022, les modalités de participation du partenaire local WCU au projet ont dû être adaptées aux nouvelles conditions, tout en restant dans le cadre du projet EsV.

³ 11 autres organisations membres du réseau du BICE (outre celles d'EsV) ont été également associées à l'élaboration de ce Guide. Voir la liste complète de ces organisations à l'Annexe 2.

I. ANCRAGE DE L'APPROCHE GENRE DANS LE DROIT

1. Principes

Fondé sur le principe de l'universalité des droits de l'homme, la CDE a établi l'accès égal des filles et des garçons au droit. Son article 2 souligne en particulier que les États s'engagent à respecter et à garantir les droits de l'enfant sans distinction de sexe⁴. Ce principe est également inscrit dans la CEDEF.

Le **principe de l'égalité entre les sexes** est aujourd'hui un engagement juridique et une conviction matérialisée par plusieurs obligations conventionnelles au niveau international et intégrées dans le droit national. Il en est de même dans le cadre de l'application des ODD par lesquels les États s'engagent à mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des filles et des femmes.

Le BICE, en cohérence avec sa mission qui est de promouvoir et défendre l'enfant, acteur de sa vie en croissance dans la société, reconnaît que l'égalité des sexes est partie intégrante des droits de l'enfant, et qu'il est essentiel d'identifier et de répondre aux besoins spécifiques des filles, des garçons, des femmes et des hommes à travers son cycle de programmation.

La stratégie d'intégration de l'approche genre dans les projets du BICE repose sur des principes fondamentaux qui constituent la toile de fond de toute action visant à promouvoir l'égalité entre les sexes :

- Le **principe de l'universalité des droits de l'homme** consacré par la Charte des Nations Unies de 1945 (articles 55 c) et 62 (2)) ainsi que la Charte internationale des droits de l'homme⁵. Le principe de l'universalité se fonde sur la conviction que les filles et les garçons, les femmes et les hommes jouissent des mêmes droits fondamentaux du seul fait de leur humanité, où qu'ils vivent et quels qu'ils soient, indépendamment de leur statut ou de toute caractéristique particulière. En outre, tous les droits, qu'ils soient civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels, sont interdépendants, interconnectés, complémentaires, indivisibles et interdépendants⁶.
- Le **principe de non-discrimination** : au cœur de ce principe se trouvent l'égalité d'accès au droit, à la justice et à la protection, l'égalité de chances et de traitement (CEDEF, article 4.), l'accès égal à l'éducation des filles et des garçons (CDE, article 28 (1); CEDEF, article 10), l'égalité de droit pour contracter mariage (CEDEF, article 16), et la même capacité juridique de l'homme et la femme (CEDEF, article 15). Les articles 3 du Pacte international sur les droits civils et politiques et du Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels ainsi que les articles 1^{er} et 2 de la CEDEF et 2 de la CDE consacrent la non-discrimination en indiquant que « tout enfant » sans aucune distinction est titulaire de droits.
- Le **principe de l'intérêt supérieur de l'enfant** (art.3 CDE): il vise à assurer le bien-être de tout enfant, à tout moment, où qu'il soit, qui qu'il soit, sur les plans physique, psychologique, moral, spirituel et à promouvoir sa dignité humaine⁷. Il garantit l'application effective des deux principes invoqués ci-dessus.

⁴ CDE, art 2 : *Les États parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation.*

⁵ La Charte internationale des droits de l'homme est composée de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966 (PIDCP) et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 (PIDESC).

⁶ Déclaration et Programme d'action de Vienne, 1993, A/CONF.157/23.

⁷ CRC/C/GC/14, § 5.

2. Notions clés

Genre⁸ : fait référence aux rôles et responsabilités construits par la société et attribués aux filles et aux garçons, aux femmes et aux hommes, dans une culture et dans un espace donné. Toutes et tous peuvent être influencés tant au niveau individuel qu'institutionnel par des perceptions et des attentes découlant de facteurs culturels, politiques, environnementaux, économiques, sociaux et religieux ainsi que de coutumes, de la loi, de la classe sociale, de l'ethnicité et de préjugés individuels et institutionnels.

Gender mainstreaming : utilisé dans la Déclaration et le programme d'action de Beijing adoptés lors de la quatrième conférence mondiale de l'ONU sur les femmes (Beijing, 1995), ce terme désigne les méthodes destinées à réaliser l'égalité de droits entre les femmes et les hommes. Il prend en compte les considérations de genre en tant que facteurs essentiels à intégrer à toutes les étapes relatives à la formulation des politiques, à la planification, à l'évaluation et à la prise de décisions.

Analyse de genre⁹ : est un outil d'analyse systématique utilisé pour identifier, comprendre et expliquer les différents rôles, besoins et possibilités des filles, des garçons, des femmes et des hommes ainsi que les relations qui les unissent. Elle décèle les inégalités en termes d'accès égal aux opportunités et aux services qui existent dans les pays, les communautés, les ménages. En outre, l'analyse de genre permet le diagnostic des problématiques qui entraînent une inégalité de traitement entre filles et garçons. De plus, elle permet d'examiner les causes de ces disparités, de déterminer si elles constituent un obstacle potentiel à l'atteinte des résultats attendus et de chercher comment y remédier. Une analyse de genre apporte une contribution essentielle à la pertinence et à l'efficacité des actions entreprises au titre du développement ainsi qu'à la pérennité des résultats obtenus.

⁸ Le glossaire d'ONU Femmes sur l'égalité entre les genres est accessible à l'adresse : <https://trainingcentre.unwomen.org/mod/glossary/view.php?id=151&mode=letter&lang=fr>
<http://www.unwomen.org/fr/how-we-work/un-system-coordination/promoting-un-accountability>.

⁹ Analyse de genre : guide pratique, Direction du développement et de la coopération (DDC), Suisse, <https://www.shareweb.ch/site/Gender/Documents/Gendernet%20Toolbox/Methodic/Gender%20Analysis/Gender%20Analysis%20FR%20190426.pdf>

II. INTÉGRATION DE L'APPROCHE GENRE DANS LES PROJETS

1. Objectifs et procédés

L'intégration de l'approche genre dans les projets est une méthode de travail qui favorise une prise de conscience et introduit des stratégies et des outils pour l'égalité entre les sexes, à toutes les étapes de la gestion du cycle de projet.

L'approche genre place les filles et les garçons, les femmes et les hommes au centre des actions des projets en faveur de leur épanouissement et de l'amélioration de leurs conditions de vie.

Elle permet de :

- prendre en compte les rôles, les attributions et les besoins des filles, des garçons, des femmes et des hommes ;
- identifier les écarts de droits entre les filles, les garçons, les femmes et les hommes ;
- s'assurer que les résultats des actions profiteront tant aux filles, aux garçons, aux femmes qu'aux hommes ;
- susciter la participation des filles, des garçons, des femmes et des hommes de façon équitable ;
- planifier, quand nécessaire, des activités spécifiques, aux filles, aux garçons, aux femmes et aux hommes ;
- suivre et évaluer les impacts potentiels et les retombées sur les filles, les garçons, les femmes et les hommes.

2. Une approche progressive et réaliste

L'approche genre contribue à réduire les inégalités en tenant compte des contextes locaux. En s'attachant à la culture comme ressource capable de favoriser le changement, les projets peuvent faire progresser l'égalité entre les sexes d'autant plus efficacement qu'ils agissent en lien avec les communautés locales. Les projets mis en œuvre par le BICE et ses partenaires reconnaissent, respectent et mettent à profit la diversité culturelle des communautés, de leur personnel et de leurs interlocuteurs. C'est un processus de longue haleine car les habitudes, les pratiques et les perceptions sont très ancrées. Aussi, pour réussir, il doit, d'une part, s'appuyer sur des leaders communautaires ou autres autorités qui sont écoutés et respectés par les populations, afin que leurs messages soient progressivement compris et mis en œuvre et, d'autre part, s'efforcer d'intégrer les éléments de l'approche genre dans les formations aux professionnels (juges, policiers, agents de l'État, travailleurs sociaux, personnel éducatif, etc.). C'est dans ce cadre que certains partenaires du BICE ont créé des espaces sécurisés sensibles au genre et adaptés aux enfants, filles et garçons, tout en ayant comme objectif ultime une véritable mixité entre eux dans les activités qui les concernent.

3. Participation des garçons et des hommes

L'approche genre requiert la participation des garçons et des hommes. La perpétuation des inégalités basées sur des préjugés, stéréotypes et certaines pratiques discriminatoires est le plus souvent liée au comportement et au regard des hommes sur les filles et les femmes par rapport à leur place dans la société, aux rôles qu'elles jouent ou peuvent jouer et aux droits dont elles doivent jouir. La participation des garçons et des hommes aux côtés des filles et des femmes offre ainsi des opportunités pour confronter ces attitudes à la réalité afin de dissiper et de déconstruire les perceptions et les croyances qui influencent et maintiennent l'inégal accès aux droits des filles, des femmes, des garçons et des hommes.

En même temps, l'analyse genre exige aussi de ne pas négliger les violences, y compris de nature sexuelle, dont les garçons et les hommes sont victimes. Les violences sexuelles subies par les garçons et les hommes sont majoritairement taboues et ils ne bénéficient pas de l'accompagnement adéquat nécessaire pour leur accès aux droits. Ces violences font moins l'objet de signalement et ces victimes

bénéficient moins d'assistance, notamment psychologique, sanitaire ou juridique appropriée pour leur assurer la protection due. Il est donc important de renforcer le travail sur le changement de perception de la masculinité afin d'offrir des chances de prise en charge aux garçons et aux hommes victimes.

4. Une analyse genre adaptée aux enfants

Toute analyse de genre concernant des projets pour l'enfance doit se réaliser de manière adaptée aux enfants (« *Child Friendly* /Amis des enfants »), afin de bien y intégrer leurs droits et leurs besoins (filles et garçons) et de recueillir leur parole.

Réaliser une analyse genre qui favorise le respect des droits de l'enfant revient à assurer leur participation significative et cohérente dans tout le processus de l'analyse. En effet, les filles et les garçons sont généralement les mieux placés pour fournir des informations sur leur propre situation. Par ailleurs, la CDE dispose que tout enfant qui est capable de discernement a « le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité » (article 12, CDE).

Lors de l'analyse genre, il est nécessaire, en fonction des contextes, de trouver les moyens pour que les filles et les garçons du groupe bénéficiaire, en tant que détenteurs et détentrices de droits, puissent librement identifier leurs expériences, leurs problèmes et leurs besoins communs. A partir de là, il est donc possible de définir et soutenir les activités appropriées.

Le tableau qui suit montre les différentes étapes pour s'assurer de la participation des enfants au cours d'un projet.

Actions pour favoriser la participation des enfants, filles et garçons, dans les projets	Questions à se poser Qui? Comment et quand ? Est-ce que les filles et les garçons en ont l'opportunité ?	Non, les enfants (ni filles ni garçons) n'ont pas été impliqués	En partie, des filles et des garçons ont été associés	Oui, les enfants, filles et garçons, ont réalisé cette action, ils en ont été initiateurs	Pistes d'amélioration pour renforcer la participation équitable des filles et des garçons
PROPOSER >Identification					
DISCUTER >Formulation					
DÉCIDER >Décision					
ÉVALUER >Évaluation					

5. Expériences de terrain

Pratiques prometteuses

Sous l'impulsion du BICE, les partenaires mettent au point des pratiques prometteuses sensibles à l'approche genre relatives à la **parentalité positive et responsable**.

Le travail sur la parentalité questionne la place, le niveau et la qualité de l'implication des hommes et des garçons dans les activités familiales et vis-à-vis de la communauté dans laquelle ils vivent et l'accompagnement des filles et des femmes à promouvoir ces changements. Sur la base du constat selon lequel le travail sur la parentalité positive et responsable mobilise majoritairement les mères, les partenaires ont mis l'accent sur le développement de pratiques qui consistent à encourager des pères à améliorer leurs compétences et promouvoir leur participation.

En **République démocratique du Congo (RDC)**, la méthode de la « masculinité positive » développée par **GHOVODI**, a permis d'œuvrer pour le partage des tâches et responsabilités au sein de la famille entre la femme et l'homme. Des améliorations des conditions de vie des familles ont été observées lorsque la prise des décisions sur la gestion économique familiale est collégiale entre les hommes et les femmes. En outre, le dialogue entre les membres de la famille s'est amélioré et les besoins des enfants sont davantage pris en compte (santé, éducation, loisirs...) là où les deux parents s'engagent à avoir des pratiques d'équité et d'égalité à l'égard de leurs enfants, filles et garçons. Par cette approche, les hommes comprennent qu'ils ont un rôle dans l'éducation de leurs enfants et ainsi peut se développer une co-éducation. Par ailleurs, une prise de conscience par les hommes et par les femmes des violences domestiques basées sur le genre a été également constatée, de pair avec la volonté de devenir des vecteurs de changement ce qui contribue à faire évoluer les mentalités et les comportements des hommes et des garçons vis-à-vis des femmes et des filles, mais aussi des femmes qui peuvent être, elles-mêmes, très ancrées dans les préjugés les discriminant.

Au **Pérou**, les activités de prévention via les programmes de radio réalisées par **CEDAPP** visent à sensibiliser sur la parentalité responsable, en encourageant la remise en question des rôles familiaux traditionnels, à adresser le phénomène du machisme et les stéréotypes de genre. Les émissions traitent de sujets tels que la parentalité partagée, la violence de genre, le rôle de la figure paternelle dans la famille, les rôles traditionnels dans les familles. Aussi, dans les programmes pour les enfants et les adolescents, la problématique de genre est traitée, par exemple en proposant de socialiser l'expression des émotions selon le genre à travers l'utilisation d'un conte.

En **Fédération de Russie**, **Doctors to Children** a mis en place une école de parentalité positive pour les pères, car ces derniers restent encore trop souvent peu impliqués dans l'éducation de leurs enfants, particulièrement, quand ils sont issus des catégories sociales vulnérables. L'objectif est de sensibiliser les pères à l'épanouissement de l'enfant et aux questions parentales, de développer de nouvelles compétences parentales et une culture du comportement familial pour gérer les conflits et les crises ainsi que de renforcer le lien entre le père et l'enfant. Au cours de huit séances de formation une fois par semaine, en soirée, chaque participant reçoit un cahier d'exercices qui contient du matériel sur tous les sujets et permet de faire des travaux individuels. Les thèmes abordés concernent principalement l'éducation des enfants, la communication avec l'enfant, la responsabilité de l'avenir de l'enfant et l'information sur les aspects juridiques fondamentaux de la paternité et de la parentalité.

Au **Paraguay**, **Callescuela** encourage les deux parents à s'engager dans l'éducation des enfants sur le principe d'égalité d'accès aux droits des filles et des garçons. Les activités proposées s'adaptent au contexte, notamment aux horaires, afin que les hommes aient le temps de rentrer du travail et de participer aux réunions concernant leurs enfants. Lors des visites à domicile, les éducatrices impliquent les deux parents dans la réalisation des devoirs et activités d'éveil avec les plus petits et elles abordent des notions clés comme la parentalité. Le partenaire a pu noter un changement dans l'implication des hommes dans le processus d'apprentissage des enfants. Une co-éducation se met progressivement en place dans le processus d'éducation car les pères amènent, par exemple, leurs enfants aux activités du CEPI (Centre d'éducation pour la petite enfance) et interrogent les éducatrices sur les progrès réalisés par leurs enfants.

Au **Pérou**, **CEDAPP** a développé le modèle de la *Casita del Juego*, inspiré de celui développé par l'*Institut de Recherche Appliquée pour l'Enfant et le Couple – IRAEC* en France, qui permet de renforcer les liens entre les parents et les enfants et de s'adapter aux dynamiques des secteurs populaires en offrant un espace ouvert de libre fréquentation dans la mesure où les parents ne peuvent souvent pas s'engager à participer à des dates et heures fixes. Grâce à ce modèle, les deux parents accompagnés par des éducateurs, peuvent renforcer les liens avec leurs enfants, mais aussi participer au processus de développement de leurs enfants en remettant en question les stéréotypes de genre. Cette approche permet aussi aux parents de renforcer le lien entre eux autour de l'éducation de leurs enfants, d'améliorer leur attention et leur compréhension des besoins y compris émotionnels de leurs

enfants. Les parents découvrent aussi de nouveaux moyens de médiation et d'intervention dans des situations difficiles avec leurs enfants.

Outils adoptés dans la mise en œuvre de l'approche genre

D'autres pratiques des partenaires¹⁰ interrogent des idées reçues ou des stéréotypes tenaces qui concourent à réduire l'espace d'expression et de jouissance des droits par les filles et les femmes. Différents outils transversaux sont ainsi utilisés pour adresser des questions relatives aux inégalités entre les sexes et à répondre aux préoccupations suivantes:

-Intégrer l'approche genre au niveau institutionnel :

En **Géorgie**, **PHF** a adopté une politique genre. Pour sa mise en œuvre, l'organisation offre des formations sur le genre aux membres de son personnel, donne la priorité au candidat du sexe faiblement représenté au sein du staff, et planifie ses activités de manière à prendre en compte les besoins du personnel en matière de genre. En outre, le conseil d'administration de PHF tient compte dans ses décisions du respect de l'équilibre entre les sexes.

Au **Togo**, le **BNCE-Togo** dispose d'une politique genre qui détaille comment les aspects genre devraient être pris en compte au niveau de l'organisation. Par cette politique, le BNCE s'engage à respecter les principes de la non-discrimination dans le recrutement des employés et à recourir de façon équitable aux femmes et aux hommes comme facilitateurs dans les ateliers et formations. L'organisation s'évertue ainsi à maintenir les congés parentaux des femmes et des hommes, à organiser des formations sur la thématique de l'équité genre à l'endroit des membres et associés de l'association, du personnel, des bénéficiaires et partenaires, et à créer des cadres et conditions pouvant permettre aux femmes et aux hommes de concilier aisément leur vie familiale et leur vie professionnelle.

Au **Pérou**, **CEDAPP** met l'accent sur l'intégration d'hommes dans son staff, sa direction et d'autres espaces, comme les bibliothèques communautaires de même que sur l'importance de la participation des hommes dans la construction de communautés où les filles, femmes, garçons et hommes jouissent des mêmes droits.

- ***Utiliser la terminologie adaptée ou inclusive*** : En général, les partenaires latino-américains utilisent l'écriture inclusive qui consiste à associer systématiquement « filles/garçons » (niñas/niños).

- ***Eviter d'enfermer les filles et les garçons dans des stéréotypes liés au genre*** : Les partenaires s'efforcent d'offrir une grande variété de jeux, d'activités, de formations laissant les filles et les garçons libres d'expérimenter différentes options possibles, sans les enfermer dans des activités supposées convenir à leur sexe.

Au **Guatemala**, le partenaire **FPP**, qui met à disposition des services de bibliothèque, ludothèque et salle informatique dans une communauté très vulnérable où le machisme et l'insécurité font persister l'écart entre les sexes, a notamment promu la participation des filles et adolescentes dans la salle informatique, qui était plutôt fréquentée par des garçons. En effet, l'informatique ou les sciences dites "exactes" sont perçues comme s'opposant aux espaces de réalisation féminine dans l'imaginaire collectif. Malgré les difficultés rencontrées, grâce à un accompagnement adapté, les filles sont désormais plus motivées à fréquenter cet endroit pour recevoir des cours et elles ont fait des progrès significatifs dans l'utilisation des outils numériques.¹¹En outre, dans les différents services, les filles et les adolescentes sont sensibilisées à exiger le respect de leur droit à être traitées sur un pied d'égalité avec les garçons, y compris pour avoir accès à un emploi et à des opportunités professionnelles.

¹⁰ Callescuela, FPP, CEDAPP, Vicaria, Doctors to Children, OEC, GHOVODI, PEDER et BNCE-Togo.

¹¹BICE, Projet Écoles sans Murs, Bibliothèque, ludothèque et salle informatique -Espaces pour la promotion des droits de l'enfant -Systématisation d'une bonne pratique de la Fundación Pedro Poveda (Guatemala) et de Callescuela (Paraguay), 2022.

-Travailler sur les cas de résistance dans le processus de transformation positive de la masculinité : Au Chili, VPSC met en œuvre des activités de travail intergénérationnel au niveau communautaire où la participation d'au moins 3 générations d'enfants, jeunes et adultes est favorisée (mère, père, grands parents et enfants, frères et sœurs) indépendamment des rôles qu'ils ont dans la dynamique familiale. Dans ce cadre, des activités ludiques et pédagogiques sont réalisées avec des méthodologies participatives.

III. INTÉGRATION DE L'ANALYSE GENRE DANS LE CYCLE DE PROJET – LE PROJET ESV

Intégrer l'approche genre dans le cycle de projet revient à la prendre en compte dans chacune de ses étapes. Pour contribuer à réaliser l'égalité entre les sexes, il est en effet nécessaire au stade de l'identification, de la planification, du suivi et de l'évaluation du projet, de se poser les questions sur l'implication du rôle et de la place des filles, des garçons, des femmes et des hommes.

Le tableau qui suit résume schématiquement comment l'approche genre devrait être prise en compte dans les 4 étapes qui constituent la construction d'un projet :

<p>Étape 1. Analyse de contexte Identifier l'influence des inégalités de genre sur la/les problématique(s) principale(s) traitée(s) par le projet Résultat : Note conceptuelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les implications éventuelles des inégalités de genre sur le projet : consulter les partenaires, les experts et les documents de référence sur la façon dont les inégalités de genre affectent les filles, les garçons, les femmes et les hommes concernés par la problématique du projet.
<p>Étape 2. Formulation et Planification Définir les objectifs, les résultats et les activités ainsi que les indicateurs pertinents en prenant en compte les besoins et les différences d'accès aux droits et aux services des filles, des garçons, des femmes et des hommes. Résultat : Documents de projet et budget</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Générer des idées sur la façon dont le projet peut : <ul style="list-style-type: none"> * Contribuer à l'accès équitable des filles, des garçons, des femmes et des hommes aux opportunités et services disponibles et accroître l'égalité entre les sexes. * Bénéficier à la fois aux filles, aux garçons, aux femmes et aux hommes en répondant à leurs besoins respectifs et en tenant compte de leurs capacités. - Adapter, quand c'est nécessaire et possible, les activités prévues dans le projet aux différents besoins et opportunités des filles, des garçons, des femmes et des hommes. Quand c'est pertinent, formuler des résultats et des indicateurs sensibles au genre. - Identifier les lacunes en matière de compétences liées au genre au sein des équipes du projet afin de planifier les renforcements des capacités correspondantes. - Allouer des ressources humaines et financières suffisantes pour garantir la participation et des opportunités égales pour les filles, les garçons, les femmes et les hommes.
<p>Étape 3. Mise en œuvre Mettre en œuvre le projet selon le plan de travail, le chronogramme et le budget proposés Résultat : rapports intermédiaire et final</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser et renforcer les connaissances et les capacités en matière de genre des équipes impliquées dans la mise en œuvre. - Collecter et analyser les données (ventilées par sexe, quand c'est pertinent) afin d'établir la situation de référence et suivre les progrès dans la mise en œuvre des activités au bénéfice des filles, des garçons, des femmes et des hommes. - Mettre en œuvre les ajustements pertinents si des mesures correctives sont nécessaires.
<p>Étape 4. Évaluation Documenter les résultats et les objectifs atteints par le projet. Esquisser des recommandations pour un futur projet. Résultat : Rapport d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les progrès réalisés à la fin de la phase de mise en œuvre, les forces et les faiblesses au niveau de l'atteinte des objectifs et des résultats, ainsi que leurs éventuels effets différentiels sur les filles et les garçons, sur les femmes et les hommes. - Formuler des conclusions et des recommandations fondées sur l'approche genre et pouvant constituer les objectifs d'un futur projet.

Étape 1. Analyse de contexte

L'analyse de genre est une étape indispensable pour formuler un projet qui tienne compte de cette dimension. Dans le domaine des projets liés aux droits de l'enfant, cela signifie qu'il faut réaliser une analyse de la situation des droits de l'enfant de manière sensible au genre. Cette étape doit interroger, notamment les besoins satisfaits, non satisfaits ou partiellement satisfaits, le déficit de protection des droits et d'accès aux droits, les relations, y compris les rapports de force et la dynamique des pouvoirs au sein de la communauté entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes. Les informations recueillies doivent permettre de formuler une proposition qui contribue à réduire les inégalités entre les filles, les garçons, les femmes et les hommes, ou à tout le moins à ce qu'elle ne renforce ni ne pérennise les inégalités existantes dans les projets en cours et futurs.

L'analyse genre dans le contexte des droits de l'enfant peut conduire à des décisions plus adaptées sur les programmes et les politiques, en mettant en évidence les différents besoins et traitements entre les filles, les garçons, les femmes et les hommes dans un environnement donné et leurs conséquences.

Dans le processus d'analyse de contexte et des enjeux qui devaient être adressés dans le cadre du **projet EsV**, le BICE et ses partenaires locaux ont identifié comment les inégalités de genre influencent les problématiques principales (violence à l'égard des enfants et délinquance) traitées par le projet. L'analyse des documents de référence, ainsi que les consultations avec les partenaires ont permis de noter que les violences fondées sur le genre (notamment, les violences sexuelles et domestiques à l'égard des filles) représentent une préoccupation importante dans les pays impliqués dans le projet, et qu'elles ont été exacerbées par la pandémie de Covid-19. Il a été également relevé que les politiques publiques ne prennent que partiellement en compte la situation des filles au sein des deux principaux domaines de protection de l'enfance adressés dans le projet : la prévention et l'accompagnement. Cet exercice a ensuite permis de proposer des activités adaptées dans le cadre du projet pour répondre aux enjeux genre relevés.

Étape 2. Formulation et Planification

La phase de formulation et planification offre un espace efficace pour identifier et proposer des réponses aux enjeux liés aux aspects genre qui influenceront les résultats du projet auprès des filles, des garçons, des femmes et des hommes¹². La prise en compte et l'intégration des aspects genre à ce stade du projet se base sur et approfondit les informations collectées lors de l'étape 1, en veillant à tenir compte des contraintes et des attentes spécifiques des filles, des garçons, des femmes et des hommes.

Il est ainsi recommandé de :

- Faire un état des lieux, dans un espace donné, des différents traitements entre filles et garçons et entre femmes et hommes, sur le plan de l'accès aux droits et aux services.
- Identifier les acteurs impliqués, leurs comportements, leurs besoins/intérêts, leurs interactions.
- Identifier les causes des phénomènes observés (par exemple les facteurs favorisant le silence à l'égard des violences sexuelles commises envers les garçons, les violences en ligne envers les

¹² Certains bailleurs exigent l'utilisation d'un marqueur de genre dans la proposition des projets. De nombreuses organisations publient des boîtes à outils ou des conseils pour aider à utiliser leur marqueur de genre (GIZ, CARE, FAO, etc.). Pour plus de détails, consulter par exemple « Note explicative : le marqueur genre », *Care International*, http://gender.careinternationalwikis.org/_media/note_explicative_care_le_marqueur_genre.pdf

filles, la faible participation des hommes dans les séances de sensibilisation...), les opportunités et les atouts liés à l'égalité des sexes pour le projet et la zone d'intervention.

Pour y parvenir, les interrogations suivantes peuvent s'avérer utiles :

Niveau institutionnel

- L'État ou les collectivités publiques ont-ils pris des engagements en lien avec les conventions internationales pertinentes ou ont-ils développé des stratégies nationales de réduction des inégalités ? Si oui lesquels sont utiles pour la problématique ? Si non, lesquels seraient utiles à adopter ?
- Existe-il des politiques au niveau national et local qui prennent en compte des aspects genre qui visent à améliorer l'inclusion des filles, des garçons, des femmes et des hommes ? Si oui lesquelles sont utiles pour la problématique ? Si non lesquelles seraient utiles à adopter ?
- Comment le contexte juridique, civil, politique, économique, social, technologique, environnemental et culturel ainsi que les facteurs démographiques façonnent-ils la réalisation de l'accès aux droits et aux services des filles et des garçons et leur participation aux activités sans discrimination aucune ?
- Quel est le positionnement des acteurs sur le territoire (représentants de la société civile et des institutions) concernant la prise en compte des aspects genre dans la mise en œuvre des droits de l'enfant ?
- Existe-t-il des possibilités ou des points d'entrée pour le changement ? Comment peuvent-ils être utilisés au mieux ?

Niveau partenarial

- Est-il possible de mettre en place un point focal genre au sein de l'association ?
- Les bénéficiaires de l'intervention (filles, garçons, femmes et hommes) sont-ils spécifiquement identifiés (selon âge, sexe, problématique...) ?
- Quelles contraintes pourraient empêcher les filles, les femmes, les garçons et les hommes de participer ? Quelles mesures ont été prises pour dépasser ces contraintes ?
- Y a-t-il des barrières ou des obstacles pour l'accès aux services et aux droits liés au genre que l'association peut identifier et prendre en compte au niveau physique et logistique (distance, localisation, horaire ...), social (niveau d'éducation, compétences linguistiques, âge...) et individuel (pouvoir de décision, niveau de confiance, niveau d'indépendance personnelle, etc.) ?
- Comment le projet affectera-t-il l'emploi du temps des filles, des garçons, des femmes et des hommes ?
- Le personnel, aussi bien féminin que masculin de l'association, est-il formé à l'approche genre et son intégration pratique ? Si ce n'est pas le cas, est-il possible de prévoir un renforcement des capacités ?

Pour faciliter la préparation des réponses, 2 types d'analyse devraient être envisagés :

- Analyse documentaire et entretiens auprès de personnes ressources
 - Collecter des données/statistiques officielles désagrégées ventilées notamment par sexe et par âge (exemple : prévalence des violences envers les enfants, filles et garçons, taux d'alphabétisation des femmes et des hommes, répartition par sexe des activités...) pour comprendre le niveau de mise en œuvre de l'approche genre dans le pays ou dans la région, y compris sur le plan des instruments et mécanismes juridiques et sociaux (les services sociaux existants, les procédures de signalements existantes, la chaîne des services d'accompagnement et d'orientation, les services de protection sociale de l'enfance, les filets sociaux disponibles ...).
- Analyse documentaire, entretiens individuels et/ou focus groupe de bénéficiaires potentiels/cibles

- Recueillir des informations intégrant la problématique filles-femmes/garçons-hommes sur les activités, les problèmes, les besoins, les ressources de la population concernée.
- Identifier les obstacles auxquels sont confrontés les filles et les garçons parties prenantes du projet.
- Identifier les normes sociales¹³ qui alimentent les pratiques discriminatoires entre les femmes et les hommes, y compris entre les filles et les garçons.
- Identifier les rôles des femmes et des hommes dans l'éducation des enfants.

Le processus de formulation du **projet EsV** a permis au BICE et à ses partenaires locaux d'approfondir l'analyse de genre sur les problématiques traitées par le projet au sein de chaque pays impliqué et de formuler les objectifs, les résultats et les activités en conséquence. Plus précisément :

En **Géorgie**, le partenaire **PHF** prend en considération la nécessité de sensibiliser les filles et les garçons aux violences sexuelles dont ils peuvent être victimes. Il adapte ainsi ses outils de prévention en utilisant des personnages et des situations auxquels peuvent s'identifier les enfants des deux sexes. En outre, dans le cadre de l'accompagnement des enfants victimes de violence, y compris de nature sexuelle, les psychologues et les juristes qui travaillent avec les enfants sont appelés à prêter une attention particulière au respect des besoins et des sensibilités des deux sexes (par exemple, les difficultés que peuvent avoir les garçons à dévoiler les violences sexuelles qu'ils ont subi, à cause des tabous culturels).

En **Ukraine**, **WCU** accorde une importance particulière à l'implication des filles et des garçons de manière égale dans les activités des jeunes « leaders », formés et engagés dans l'élaboration du matériel de prévention et de sensibilisation des violences à l'égard de leurs pairs.

Au **Pérou**, dans les interventions auprès des enseignants, des parents et des élèves, **CEDAPP** travaille sur les stéréotypes patriarcaux et machistes, promeut la reconnaissance de la diversité et son respect, la présence de figures alternatives de masculinité (des figures positives, par exemple comme des pères impliqués dans l'éducation de leurs enfants), l'utilisation d'un langage sensible au genre.

En **Côte d'Ivoire**, **DDE-CI** met l'accent sur la représentativité des femmes dans les postes de décision en vue de créer un environnement de travail favorable à l'expression de tous, femmes comme hommes tant dans l'équipe que parmi les bénéficiaires adultes et enfants. Concernant la prévention, DDE-CI a souhaité traiter de la prostitution juvénile féminine et des grossesses précoces dont souffrent de trop nombreuses jeunes filles. Cela passe par des activités d'éducation sexuelle et affective auprès des filles et des garçons.

Enfin, dans leur planification des activités, les partenaires s'efforcent de prendre en compte les contraintes quotidiennes que peuvent avoir filles et garçons, femmes et hommes (horaires de l'école et de travail, tâches domestiques, responsabilités communautaires), pour permettre une participation effective et équitable des deux sexes dans les activités.

Des indicateurs sensibles au genre

On distingue deux types d'indicateurs sensibles au genre :

- *Indicateurs désagrégés par sexe* : ce sont les indicateurs utilisés habituellement, mais que l'on décompose par sexe.

- *Indicateurs spécifiques pour mesurer la réduction des inégalités de genre*, à savoir par exemple :

Indicateurs quantitatifs

- Augmentation du nombre de participations des filles, des garçons, des femmes et des hommes aux activités du projet ;

¹³ *Définitions des normes sociales et des concepts connexes*, UNICEF, Octobre 2021, page 1 : « Les normes sociales sont les règles perçues, informelles, et pour la plupart non-écrites, qui définissent les actions acceptables et appropriées au sein d'un groupe ou d'une communauté donnée, guidant ainsi le comportement humain ».

- Augmentation du nombre de participations des filles, des garçons, des femmes et des hommes à la prise de décision et dans les services du projet ;
- Augmentation du niveau d'analyse des activités et résultats entre les sexes et l'âge.
Exemple : % de cas signalés d'enfants victimes de violences sexuelles qui reçoivent une réponse adaptée à leur âge et à leur sexe (ventilés par âge et par sexe).

Indicateurs qualitatifs

- Le niveau d'atteinte des résultats attendus pour les filles, les garçons, les femmes et les hommes ;
- L'écart dans l'accès au droit et à la protection pour les filles, les garçons, les femmes et les hommes ;
- Les besoins satisfaits et non satisfaits des filles, des garçons, des femmes et des hommes.

Exemples :

- Parmi tous les enfants accompagnés, % qui ont subi des violences sexistes (ventilé par âge et par sexe) ;
- Nombre de programmes/activités de protection de l'enfant qui traitent de la violence sexuelle ;
- Nombre d'écoles utilisant des méthodes et du matériel d'enseignement et d'apprentissage encourageant l'égalité et évitant les stéréotypes de genre.

Dans le cadre du **projet EsV**, les indicateurs suivants ont été formulés d'une façon sensible au genre :

- Au moins 65% des enfants sensibilisés à une pratique sûre du numérique et aux droits de l'enfant ont compris les risques liés à la violence en ligne, notamment à l'égard des filles.
- 820 parents en difficulté ont été accompagnés à la parentalité responsable et à la prévention des violences en tenant compte de l'approche genre.
- 3 rapports alternatifs ou de suivi ont été soumis aux organes de surveillance des Nations unies en y intégrant l'approche genre.

La mesure d'autres indicateurs sera désagrégée par sexe. Par exemple :

- 80% des enfants à risque ou impliqués dans le cycle de violence formés ou sensibilisés sont en mesure de reconnaître et de signaler les différentes formes de violence¹⁴ ;
- 540 enfants à risque ou impliqués dans le cycle de violence ont eu accès à des programmes et services pour identifier, prévenir et/ou signaler les différentes formes de violence ;
- Au moins 70% des enfants accompagnés et suivis au plan psychosocial, psychologique, juridique et social sont réhabilités.

Étape 3. Mise en œuvre

Les principales occasions d'intégrer l'égal accès aux droits et à la protection juridique et sociale des filles, des garçons, des femmes et des hommes au cours de la mise en œuvre du projet peuvent se présenter pendant la phase de démarrage et lors de la préparation des plans de travail annuels. Dès le début de la mise en œuvre du projet, les actions suivantes sont, dès lors, conseillées :

- Prendre des mesures pour favoriser l'accès des filles et des femmes, des garçons et des hommes à l'information sur les activités (moyens de communication appropriés);
- Prendre des mesures pour favoriser la participation des filles, des femmes, des garçons et des hommes aux différentes activités prévues. Et *in fine* pour assurer une participation mixte;
- Intégrer l'approche genre dans les messages et les supports d'éducation/information ;

¹⁴ La méthode utilisée pour mesurer cet indicateur permet d'avoir une analyse de données plus fine, par exemple, sur l'exposition spécifique aux violences par les filles ou les stéréotypes de genre partagés par les filles et les garçons qui participent aux activités.

- Intégrer l'approche genre dans les activités de sensibilisation/prévention ;
- Rendre accessibles les services proposés dans le cadre du projet aux filles, aux garçons, aux femmes et aux hommes ;
- Prévoir des informations spécifiques aux hommes pour les impliquer aux actions éducatives en faveur de leurs enfants ;
- Prévoir des espaces communs de dialogue et de confrontation des idées reçues, des perceptions, des préjugés et des réalités entre filles et garçons, entre femmes et hommes ;
- Mettre en œuvre des canaux et des mécanismes appropriés et propices à des retours de la part des bénéficiaires et des acteurs de mise en œuvre, sans discrimination sur la base du sexe.

Par ailleurs, selon l'organigramme de chaque organisation, certains membres du personnel peuvent être appelés à jouer un rôle spécifique pour favoriser la mise en œuvre de l'approche genre, par exemple :

- Directeur des programmes : assurer un leadership en matière d'égalité des sexes en sensibilisant le personnel.
- Chef de projet : s'assurer que l'approche genre est prise en compte dans toutes les étapes du projet.
- Opérateur de terrain : inciter les filles et les garçons, les femmes et les hommes à participer aux activités sans distinction de sexe.
- Chargé de suivi et évaluation interne : veiller à ce que des données ventilées par sexe soient collectées et analysées pour renseigner les indicateurs.
- Chargé des relations publiques / recherche des fonds : développer des actions de recherche de fonds destinées à une programmation sensible au genre et informer le grand public sur l'accès égal aux droits et à la protection des filles, des garçons, des femmes et des hommes.

Dans le cadre du **projet EsV**, la prise en compte de l'approche genre est mise en œuvre grâce à l'intégration de questions spécifiques au genre dans les outils de collecte de données élaborés pour suivre les indicateurs du projet. Ainsi, par exemple, pour mesurer l'indicateur « *80% des enfants à risque ou impliqués dans le cycle de violence formés ou sensibilisés sont en mesure de reconnaître et de signaler les différentes formes de violence* », deux questions spécifiques sont prévues pour comprendre l'évolution des connaissances des enfants sur les violences spécifiques aux filles :

- **D'après toi, les filles sont-elles plus exposées aux violences ?** (*Faire les propositions de réponses*)
 - Tout à fait d'accord
 - D'accord
 - Pas d'accord
 - Pas du tout d'accord
- **A quelles violences les filles sont-elles le plus exposées ?** (*Laisser l'enfant répondre et cocher les violences citées*)
 - Violences sexuelles (avec ou sans contact physique)
 - Mariage précoce
 - Grossesses précoces
 - Mutilations génitales féminines
 - Servitude domestique
 - Exploitation sexuelle à des fins commerciales (pédopornographie, tourisme sexuel, prostitution)
 - Travail forcé
 - Autres (Préciser)

En outre, toutes les données collectées dans le cadre du suivi du projet EsV seront désagrégées par sexe afin d'avoir une meilleure compréhension de l'impact du genre sur les violences à l'égard des enfants.

Étapes 4. Évaluation

Lorsque l'organisation fait le suivi-évaluation d'un projet, il convient de garder à l'esprit qu'elle doit ajuster ses stratégies de mise en œuvre en fonction des nouveaux constats et premiers résultats obtenus dans la phase d'exécution du projet. Le diagnostic initial genre qui établit la situation de référence (*baseline*) peut avoir changé, ou les inégalités de genre émergentes peuvent avoir affectées les plans de mise en œuvre.

Les suivis-évaluations sensibles à l'approche genre aident les organisations à apprendre de leurs expériences et à étendre les actions qui promeuvent l'égalité des sexes et qui se sont avérées utiles pour atteindre les résultats et les objectifs du projet. A cet égard, le suivi des **indicateurs** du projet permet de réexaminer les interventions et de réaligner les objectifs et les méthodes afin d'être plus efficaces.

Dans le cadre d'**EsV**, si le suivi de l'indicateur « *80% des enfants à risque ou impliqués dans le cycle de violence formés ou sensibilisés sont en mesure de reconnaître et de signaler les différentes formes de violence* », après la réalisation de la première phase du projet, devant montrer des connaissances insuffisantes des enfants sur les violences à l'égard des filles, il serait nécessaire de réfléchir à une modification de la méthodologie des sessions de sensibilisation afin de les rendre plus efficaces sur ce point.

Les interrogations suivantes peuvent s'avérer utiles :

- Le projet contient-il un système de collecte de données désagrégées, notamment par sexe et par âge, pour détecter et évaluer séparément et de façon croisée ses impacts sur les filles, les femmes et les garçons et les hommes ?
- Des indicateurs (qualitatifs et quantitatifs) sensibles au genre ont-ils été utilisés ?
- Des données désagrégées par sexe et par âge ont-elles été collectées pour le suivi et l'évaluation du projet (nombre de femmes/nombre d'hommes...) ?
- Le projet a-t-il eu des effets et des impacts différenciés sur les filles, les garçons, les femmes et les hommes ?
- Le rapport final du projet a-t-il identifié les succès, les lacunes et les solutions pour y remédier en matière de genre ?
- Les termes de référence de l'évaluation soulignent-ils l'importance de l'approche genre dans l'analyse des indicateurs ?

Il faut donc se rappeler tout au long du projet de :

- Formuler des indicateurs sensibles au genre.
- Ventiler et analyser les données par sexe et par âge.
- Travailler dans des espaces sans danger pour les filles, les garçons, les femmes et les hommes lors du suivi et/ou de la collecte de données.
- Choisir des outils, un lieu et un moment pour les exercices de collecte de données qui garantissent une accessibilité optimale pour les parties prenantes identifiées.

IV. CONCLUSION

Le parcours pour intégrer l'approche genre, conformément aux principes de droit en vigueur, pendant tout le cycle d'un projet a conduit à un certain nombre de réflexions et à examiner leur concrétisation dans les pratiques des partenaires du BICE et plus spécifiquement au sein du projet EsV. Dans la perspective de construction d'un PAG EsV, il sera donc pertinent de prêter une attention particulière aux actions suivantes :

- Montrer la réalité et les difficultés des filles, des garçons, des femmes et des hommes dans l'analyse du contexte pour visibiliser l'ensemble de la population.
- Fournir des données ventilées par sexe pour mieux décrire la population bénéficiaire.
- Élaborer et analyser des indicateurs sensibles à la question de genre pour mesurer les changements sociaux en faveur de l'égalité.
- Favoriser la participation active et, chaque fois que possible, mixte des filles et des garçons, des femmes et des hommes dans différentes activités visant l'égalité entre les sexes pour faciliter l'appropriation et la durabilité des résultats.
- Impliquer des institutions responsables de l'égalité entre les sexes pour garantir une meilleure qualité du dialogue avec le pays partenaire.
- Former les ressources humaines à l'approche genre et planifier des ressources financières pour l'intégration transversale du genre.
- Identifier les obstacles et les solutions alternatives afin d'avancer vers l'égalité entre les sexes à travers un système de suivi adapté.

V. BIBLIOGRAPHIE

1. Publications BICE et partenaires

- Justice réparatrice et résilience : réflexions, témoignages et propositions, BICE, Paris-Genève, 2021.
- “Anita es poderosa”, Bande dessinée, Paraguay, BECA, 2021.
- “Lucas, el genio de los trompos de colores”, Bande dessinée, BECA, 2021.
- Propuesta Comunitaria para la construcción de una cultura de Buentrato con niñas, niños y jóvenes, Chili, Vicaria de Pastoral Social Caritas, 2021.
- Justicia juvenil y resiliencia, Experiencias y reflexiones, Pérou, OPA, 2021.
- Guide pratique sur la parentalité positive : Stratégie de réhabilitation des enfants en conflit avec la loi, DDE-CI, Côte d’Ivoire, 2019.
- Historias de vidas resilientes desde un enfoque restaurativo, Colombie, RTC, 2020.
- La parentalité positive : stratégies de réhabilitation des enfants en conflit avec la loi, DDE-CI, Côte d’Ivoire, 2015.
- Guide de parentalité positive, BNCE-Mali, 2015.
- La résilience ou le réalisme de l’esérance : blessé, mais pas vaincu, BICE, Paris-Genève, 2015 (5e ed.).
- Prévenir la maltraitance et l’abus sexuel à l’encontre des enfants. Bonnes pratiques de prévention et recommandations, BICE, Bruxelles, 2013.
- Clés pour devenir : cinq approches pour s’engager avec les enfants, BICE, Genève, 2001.
- Le BICE et la Convention des Droits de l’Enfant, BICE, Paris, 1998.

2. Autres références

- ONUFEMMES. (2021) Evaluation de l’impact de la COVID-19 sur l’emploi en fonction du genre et soutien d’une aide au redressement tenant compte du genre, *Outil politique nationale*
- ONUFEMMES. (2021) Placer l’égalité des sexes au cœur des stratégies de protection sociale en Afrique subsaharienne : Quel chemin avons-nous parcouru ? *Note de politique n°24*
- ONUFEMMES. (2021) Progrès vers la réalisation des Objectifs de développement durable : *Gros plan sur l’égalité des sexes*
- ONUFEMMES (2021) Investir dans des services universels et gratuits de garde d’enfants en Afrique subsaharienne : Côte d’Ivoire, Nigeria, Rwanda, Sénégal et République-Unie de Tanzanie - Estimation des coûts, des recettes fiscales et des effets sexospécifiques sur l’emploi, 2021.
- Étude analytique sur une action climatique tenant compte des questions de genre et axée sur l’exercice plein et effectif des droits des femmes, A/HRC/41/26, 2019.
- L’impact de la migration sur les femmes et les filles migrantes : une perspective de genre, A/HRC/41/38, 2019.

VI. ANNEXES

Annexe 1. Modèle de cadre logique sensible à l'approche genre

Dès lors que l'approche genre est intégrée dans toutes les phases du projet, le cadre logique qui est le reflet et la synthèse de tout ce processus, est forcément sensible au genre.

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement Vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses importantes
Objectif global	Le projet a-t-il un objectif global qui influence les relations de genre ?	Les données pour contrôler le niveau d'atteinte de l'objectif global sont-elles ventilées par sexe et analysées en termes de genre ?	Les principaux facteurs externes et internes pour permettre d'atteindre l'objectif global sont sensibles au genre à long terme.
Objectif spécifique	Le projet a-t-il un objectif spécifique qui tient compte des aspects genre ?	Les données pour contrôler le niveau d'atteinte de l'objectif spécifique sont-elles ventilées par sexe et analysées en termes de genre ?	Les principaux facteurs externes et internes pour atteindre l'objectif spécifique prennent en compte le genre.
Résultats attendus	La répartition d'accès aux droits, aux services, aux opportunités prend-t-elle en compte les aspects genre ?	Les données pour contrôler le niveau d'atteinte des résultats sont-elles ventilées par sexe et analysées en termes de genre ?	Les principaux facteurs externes et internes pour atteindre les résultats prennent en compte le genre.
Activités	Les aspects genre sont-ils clairement énoncés dans l'exécution du projet ? Les activités : > Prennent-elles en compte les besoins et les contraintes particuliers des filles, des garçons, des femmes et des hommes ? > S'appuient-elles sur les 2 parents ? > S'appuient-elles sur la population des 2 sexes ?	Les données pour contrôler le niveau d'atteinte de l'exécution des activités sont-elles ventilées par sexe et analysées en termes de genre ?	Les principaux facteurs externes et internes qui doivent prévaloir pour permettre d'avoir accès aux droits, aux opportunités et aux services pour les filles, les garçons, les femmes et les hommes.

Annexe 2. Liste des organisations partenaires ayant participé à la formation genre

Organisations	Pays
Afrique	
1. Bureau National Catholique de l'Enfance du Togo (BNCE-Togo)	Togo
2. Bureau National Catholique de l'Enfance au Mali (BNCE-Mali)	Mali
3. Bureau National Catholique de l'Enfance en République démocratique du Congo (BNCE-Congo)	RD Congo
4. Dignité et Droits pour les Enfants en Côte d'Ivoire (DDE-CI)	Côte d'Ivoire
5. Groupe des hommes voués au développement intercommunautaire (GHOVODI)	RD Congo
6. Programme d'encadrement des enfants des rues de la Congrégation des Sœurs de Santa Gemma (PEDER)	RD Congo
Amérique latine	
7. Callescuela	Paraguay
8. Centro de Desarrollo y Asesoría Psicosocial (CEDAPP)	Pérou
9. Religiosos Terciarios Capuchinos de Colombia (RTC)	Colombie
10. Vicaria de la Pastoral Social Caritas (VPSC)	Chili
Asie	
11. Bir Duino	Kirghizstan
12. Opérations Enfants du Cambodge (OEC)	Cambodge
Europe de l'Est	
13. Doctors to Children	Fédération de Russie
14. Public Health Foundation (PHF)	Géorgie
15. Women's Consortium of Ukraine (WCU)	Ukraine